

# OBJECTIFS DU COLLECTIF *Le Village de Seyssinet-Pariset*

## Objectif général

Attachés à un développement urbain harmonieux et de qualité, nous nous mobilisons collectivement pour nous opposer aux projets de logements collectifs envisagés au Village de Seyssinet-Pariset. Ces projets entraînent une densification urbaine excessive, incompatible avec les capacités des infrastructures existantes. Ils menacent l'identité du Village, son caractère patrimonial et villageois, ainsi que la qualité de vie des habitants actuels et futurs.

## Objectifs spécifiques

1. **Sensibiliser** les habitants, les décideurs et le public aux enjeux du projet, en proposant une analyse globale et cohérente de ses impacts.
2. **Promouvoir un développement urbain maîtrisé**, raisonné et qualitatif, respectueux de l'histoire, de l'environnement et des capacités du Village.
3. **S'opposer aux projets de logements collectifs inadaptés**, qui ne tiennent pas compte des contraintes locales.
4. **Préserver l'identité du Village**, son patrimoine historique, architectural et son caractère villageois.
5. **Protéger l'harmonie paysagère des coteaux**, ainsi que l'ambiance pavillonnaire qui fait la singularité du site.
6. **Préserver les espaces naturels**, la biodiversité locale et les couloirs de circulation de la faune périurbaine.
7. **Mettre en évidence l'insuffisance des infrastructures routières**, leur incapacité à absorber une augmentation significative du trafic et les conséquences induites par de tels projets
  - i. 7.1 Garantir la qualité et la sécurité des déplacements automobiles sur la route de Saint-Nizier-du-Moucherotte.
  - ii. 7.2 Assurer la sécurité et le confort des cyclistes traversant le Village.
  - iii. 7.3 Protéger la sécurité des enfants fréquentant l'école du Village et préserver la fluidité de la circulation aux abords.
  - iv. 7.4 Anticiper les répercussions économiques négatives pour les commerces locaux et les activités touristiques du Vercors.
8. **Constater l'inadéquation des autres infrastructures existantes** (réseaux, équipements publics, services), insuffisantes et difficilement extensibles pour accueillir des logements collectifs.
9. **Préserver durablement la qualité de vie** des résidents actuels et des générations futures.
10. **Prendre en compte la topographie et les risques naturels** propres aux coteaux : glissements de terrain, ruissellements de versant, débordements du ruisseau des Arcelles.
11. **Valoriser la qualité architecturale existante et future**, considérée comme un héritage essentiel à transmettre aux générations à venir.
12. **Dénoncer les logiques politiques et économiques** qui détournent les objectifs d'un aménagement urbain équilibré et respectueux du territoire.
13. **Soutenir des solutions alternatives, créatives et pertinentes** pour répondre aux défis urbains de Seyssinet-Pariset, dans le respect de son identité et de son environnement.